

CONSEIL NATIONAL DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION THÉMATIQUE SUR LE NUMÉRIQUE
7 JUILLET 2022

Participants

Ministère de la Culture : **Vincent Lorenzini** (chef de la mission « Langues de France ») et **Thibault Grouas** (chef de la mission « Langues et numérique » à la DGLFLF)

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : **Maud Bourdin** (chargée d'étude langues vivantes régionales au bureau des contenus pédagogiques et des langues à la DGESCO)

OPLB - Office public de la langue basque : **Joseba Erremundeguy** (responsable du pôle des usages de la langue basque), **Ibai Aguirrebarrena** (médias, audiovisuel et numérique)

OPLO - Office public de la langue occitane : **Jérémie Obispo** (directeur adjoint)

OLCA - Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle : **Maxime Jorand** (conseiller au cabinet de Jean Rottner, président de la région Grand-Est)

Martinique : **Mélina Monroe** (présidente de l'association Dinamik Jenn Matnik), **Michelle Monroe** (enseignante)

ALWF - Académie des langues wallisienne et futunienne : **Malia Laufoaulu** (directrice)

FLAREP : **Alà Baylac-Ferrer** (président de l'APEC – Association pour l'enseignement du catalan)

ESKOLIM : **Cristèla Simonato** (coordinatrice de la confédération Calandreta, écoles immersives en langue occitane), **Nolwenn Horellou** (chargée de communication pour le réseau des écoles Diwan), **Peio Jorajuria** (président de Seaska, fédération des écoles en langue basque), **Juliette Lauduique** (présidente du centre de formation professionnelle catalan, membre du conseil d'administration de Bressola, écoles immersives en langue catalane)

Les points importants peuvent être résumés ainsi :

- développer l'usage des langues régionales dans les outils offrant des contenus numériques ainsi que dans les contenus numériques eux-mêmes,
- développer des outils numériques performants de traduction automatique,
- renforcer la présence des langues régionales sur les sites institutionnels de l'État au niveau déconcentré et des collectivités territoriales,
- conforter le rôle phare des médias publics dans la promotion des langues régionales,
- privilégier les contenus attractifs à destination du jeune public.

Tour de table :

- **Ministère de la Culture** : les appels à projet de 2017 et 2018 ont soutenu une cinquantaine de projets autour des langues régionales. Ils n'ont pas pu être reconduits en raison du manque de fonds dû au retrait du ministère de l'Industrie. Un projet de centre de référence pour les technologies du langage (accolé à la Cité internationale de la langue française de Villers-

Cotterêts) aura vocation à accompagner les technologies du langage pour les langues de France (prévu en 2023-2024).

La question des supports, logiciels et OS est très importante pour provoquer des changements de perception. Sujet difficile, certaines entreprises comme Google sont assez collaboratives (beaucoup de ressources linguistiques donc forte capacité à proposer des modèles linguistiques sur des langues très variées), d'autres sont plus difficile à aborder comme Microsoft. En collaboration avec l'AFNOR, la DGLFLF a développé un clavier AZERTY normalisé qui permet de saisir beaucoup plus facilement les caractères spécifiques aux langues régionales. Toutefois Microsoft n'a toujours pas intégré ce pilote dans Windows. Face à ces grands groupes il faut une stratégie très efficace et remonter au plus haut niveau de l'État.

Portail des langues de France : toutes les infos déjà disponibles (Wikipedia et autres ressources) seront agrégées sur un nouveau mini-site dans l'espace culture.gouv.fr (guichet officiel). Les opérateurs pourront y contribuer notamment en modifiant les pages Wikipedia. Des pages relatives aux acteurs qui font vivre les langues de France sont également prévues. L'ouverture du portail est prévue fin 2022.

En 2015 a été lancé le site JocondeLab (JocondeLab » [Accueil \(iri-research.org\)](http://Accueil(iri-research.org))). Ce site regroupe 500 000 notices des musées de France librement accessibles dans 14 langues, dont le basque, le breton, le catalan et l'occitan. La DGLFLF souhaite poursuivre cette démarche sur d'autres ressources culturelles.

Sur les contenus : le site Lingua Libre (Lingua Libre), financé par la DGLFLF, est une base de ressources opérée par Wikimedia France, qui peut accueillir des enregistrements sonores mot par mot pour documenter la terminologie des différentes langues. N'importe qui peut l'enrichir.

- **Ministère de l'Éducation nationale** : pour la DGESCO, l'enjeu est de pouvoir fournir aux enseignants du contenu pédagogique lié aux langues vivantes régionales (LVR). Il est prévu d'enrichir la plateforme Eduscol (site de référence et d'information et de mise à disposition de ressources pédagogiques et didactiques pour les professeurs) avec un vade-mecum sur l'enseignement des LVR.
- **L'OPLO** rappelle la position des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine qui considèrent le numérique comme un enjeu crucial pour la visibilité des langues régionales. Les avancées en recherche et développement technologique dont bénéficie la langue française doivent également profiter aux langues régionales. Le rôle de la DGLFLF est primordial sur ce point au niveau national. Les CPER (contrats de plan État-Région) d'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine comportent également un volet « investissement » fléché sur la création d'outils numériques pour la langue occitane, il convient que l'État accompagne financièrement les Régions sur ce type d'investissement. L'OPLO ajoute également qu'il est indispensable de définir clairement en amont le périmètre dont il est question lorsque l'on parle de « numérique » car cette thématique peut recouvrir un spectre très large. Les différentes enquêtes sociolinguistiques font toutes apparaître une appétence forte de nos concitoyens sur ce sujet, notamment sur la place de nos langues sur internet ou encore sur la création d'outils numériques d'auto-apprentissage.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'appuyer sur les dispositifs de droit commun pour financer des projets numériques autour des langues régionales. Si cela ne suffit pas, des dispositifs particuliers doivent être mis en place, à l'instar des appels à projet proposés par la DGLFLF en 2017 et 2018 qui visaient à accompagner les projets innovants.

- L’**OPLB** recommande d’agir simultanément sur quatre domaines d’action : deux liés aux supports de consommation des contenus numériques, deux autres liés aux contenus mêmes.

Concernant les supports de consommation des contenus numériques, il faut assurer la possibilité d’un usage en langues régionales des technologies de la bureautique et de l’informatique : systèmes d’exploitation (télévisions, box, ordinateurs, tablettes, smartphones – Windows, iOS, Android, etc.), correcteurs orthographiques, logiciels de bureautique (Microsoft Office, Libre Office, Outlook, etc.), logiciels plus professionnels comme Final Cut, Illustrator, Photoshop. Il est important qu’il y ait des versions en langues régionales des outils d’organisation en ligne (Gmail, Google Drive, Google Form, etc.), ainsi que des navigateurs Internet.

Par ailleurs, l’utilisation en langues régionales des outils numériques de partage de données des contenus sur Internet est fortement souhaitée : réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, Tik-Tok, etc.), plateformes de streaming (Youtube, Netflix, HBO, Amazon Prime, etc.), sites web (Wikipedia, déjà en langue basque mais à étoffer), moteurs de recherche (Google, Bing, etc.). De même, il est nécessaire d’avoir une discussion directe avec les entreprises éditrices de ces supports pour demander des versions en langues régionales, ce qui se fait déjà au Pays basque espagnol avec des résultats. L’État doit s’engager sur ces sujets, c’est en effet l’entité qui a le plus de légitimité pour parler d’égal à égal avec tous ces organismes.

Concernant les contenus (production et diffusion), les médias publics (notamment France 3 et France Bleu) doivent jouer un rôle majeur pour la production et la diffusion des contenus en langues régionales. Leur site web et leurs applications doivent avoir des versions en langues régionales. Idem pour les plateformes de streaming, de plus en plus consommées. L’OPLB cite l’exemple de l’Espagne qui a révisé la loi générale de la communication audiovisuelle : 6 % des films des catalogues des plateformes de streaming (type Netflix) doivent être en langues régionales, et 0,525 % des productions des plateformes de streaming doivent être dédiés aux langues régionales. Cette loi permet d’étoffer considérablement le catalogue de films ou de séries en catalan ou en basque, qu’il s’agisse de productions originales ou de doublage.

Une politique de soutien à la production et à la mise à disposition de contenus audiovisuels en langues régionales doit être mise en place. Un levier efficace pourrait être la création d’un fonds de soutien spécifique.

Par ailleurs, il faut développer toutes les technologies intrinsèquement liées à la langue et qui permettent d’accompagner les traductions, les sous-titrages. Les traducteurs automatiques se perfectionnent (cf. propre traducteur automatique du gouvernement de la Communauté autonome d’Euskadi) mais ce sont des technologies qui nécessitent des investissements importants pour leur amélioration et leur développement. Un travail spécifique doit être fait pour une reconnaissance vocale du basque parlé en France (l’apport du traducteur automatique de la Communauté autonome d’Euskadi a ses limites en raison des prononciations différentes du basque parlé en Espagne).

Enfin, la question de l’usage des langues régionales dans et par les services publics devrait être une des thématiques portées par le CNLCR (demande spécifique du président de l’OPLB). Les sites internet des organismes publics devraient aussi être traduits en langues régionales, notamment les messages de prévention diffusés par l’ARS et Santé Publique France.

Représentants des territoires d'outre-mer :

- **Martinique** : le créole n'a pas beaucoup investi le numérique. Outre des initiatives individuelles (influenceurs), des pages spécialisées sont tenues par des enseignants (dictionnaires, lieux...). La difficulté principale pour le créole est l'absence d'une terminologie scientifique. Une traduction de sites institutionnels en créole, même partielle, est souhaitable.
- **Wallis-et-Futuna** : l'ALWF est intéressée par la création de claviers spécifiques permettant de saisir directement les lettres avec signes diacritiques. Les normes d'écriture pour le wallisien et le futunien sont récentes, comment les diffuser grâce au numérique ?

Représentant de la FLAREP :

- **APEC** : la visibilité des langues régionales au sein des acteurs institutionnels est importante. La DGLFLF devrait proposer un accès de ses pages également en langues régionales, et l'existence de celles-ci devrait être signalée dès la page d'accueil. De même, un site dédié aux langues régionales devrait exister et l'État devrait inciter les collectivités territoriales à développer des sites au minimum bilingues français/langue régionale.

Le gouvernement catalan travaille sur le système de reconnaissance vocale, avec un programme d'enregistrement de l'ensemble des locuteurs de l'aire linguistique catalane (accents, variantes seront intégrés dans le système de reconnaissance vocale). 1 million d'enregistrements.

Importance des influenceurs, prioriser le public jeune via les applications. L'édition de manuels scolaires (notamment pour les disciplines non linguistiques) est un autre sujet à prendre en compte.

Représentants d'ESKOLIM :

- **Seaska** : il est regrettable que le gouvernement n'ait pas fait traduire l'application « Stop Covid » en langues régionales, mais uniquement en anglais. À titre d'exemple, Android a une version basque et nous avons fait campagne pour que les gens l'installent. De même, les institutions devraient être les premières à utiliser les langues régionales sur les réseaux sociaux. Le compte Twitter de la DGLFLF est 100 % en français, ce qui est paradoxal de la part d'une institution qui défend les langues régionales. Cela met à mal la crédibilité de la politique linguistique en faveur des langues régionales.

Au niveau des contenus, les médias sont importants, tout comme les structures à vocation patrimoniale (musées, médiathèques, associations culturelles, de collecte orale) qui produisent du contenu et le mettent en ligne. Comme la plupart de ces structures n'ont pas de personnel pour produire directement en langues régionales, il faudrait les inciter à recruter du personnel compétent, ce qui éviterait des dépenses de traduction. Ces productions doivent par ailleurs être en accès libre.

- **Calandreta** : les pouvoirs publics doivent servir de modèles en utilisant sur leurs sites et applications le maximum de langues régionales. Cette demande a été faite aux régions et à tous les niveaux. Si l'on souhaite que les langues régionales deviennent des langues d'usage, la signalétique et les documents de l'ARS doivent être traduits en langues régionales : ce serait un signal fort. Plutôt que le choix de l'anglais, que ce soient nos langues.
- **Diwan** : plusieurs sites de traduction offrent un appui aux élèves ou au public qui souhaite s'appropriier la langue bretonne (sites référencés sur le site de l'OPBr). Il existe sur Facebook depuis 2012 une interface en breton traduite régulièrement par les utilisateurs.